

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
<u>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE:</u> Aux fins de la présente liste, l'expression "Etats-Unis" recouvre les 50 Etats des Etats-Unis plus le district de Columbia			
Tous les secteurs: Entrée et séjour temporaires des personnes physiques ¹	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les mesures applicables à l'entrée et au séjour temporaires de ressortissants d'un autre Membre qui appartiennent aux catégories ci-après:</p> <p><u>Vendeurs de services:</u> personnes non établies sur le territoire des Etats-Unis et qui ne reçoivent aucune rémunération d'une source sise sur ce territoire, qui exercent des activités consistant à représenter un fournisseur de services aux fins de négocier la vente des services de ce fournisseur lorsque: a) ces ventes ne sont pas directement faites au public et b) le vendeur de services ne fournit pas lui-même de services. Le séjour des personnes visées ici est limité à 90 jours.</p>	4) Non consolidé	

1 Par "entrée temporaire", on entend une entrée sur le territoire des Etats-Unis sans l'intention d'y établir une résidence permanente conformément aux lois des Etats-Unis sur l'immigration et sans que cette entrée confère quelque droit que ce soit de citoyenneté. Les engagements des Etats-Unis concernant l'entrée et le séjour temporaires sur leur territoire ne s'appliquent pas en cas de conflits du travail.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p><u>Personnes transférées à l'intérieur de leur société</u>: personnel d'encadrement, dirigeants et spécialistes, selon les définitions ci-après, employés par les entreprises qui fournissent des services sur le territoire des Etats-Unis par l'intermédiaire d'une succursale, d'une branche ou d'une filiale établie aux Etats-Unis, qui ont été déjà employés par leur entreprise hors des Etats-Unis pendant au moins un an précédant immédiatement la date de leur demande d'admission et qui appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes:</p> <p>a) <u>Personnel d'encadrement</u>: personnes qui, dans une organisation, ont essentiellement pour tâche de diriger celle-ci ou un de ses départements ou services, supervisent et contrôlent le travail d'autres superviseurs, professionnels ou cadres, sont habilitées à recruter et à licencier ou à recommander le recrutement et le licenciement de personnel ou à prendre d'autres décisions (par exemple en ce qui concerne les promotions ou l'autorisation de congés), et ont un pouvoir discrétionnaire pour les activités courantes. Ce terme ne comprend pas les superviseurs de premier rang, sauf si les employés qu'ils supervisent sont des</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>professionnels, ni les employés qui exécutent essentiellement des tâches nécessaires à la production du service.</p> <p>b) <u>Dirigeants</u>: personnes qui, dans une organisation, ont essentiellement pour tâche de gérer celle-ci, fixent les buts et politiques de l'organisation, disposent d'un large pouvoir de décision, et auxquelles les cadres de rang supérieur, le conseil d'administration ou les actionnaires de l'entreprise n'adressent que des indications ou directives de caractère général. Les dirigeants n'exécuteraient pas directement des tâches liées à la fourniture effective du ou des services de l'organisation.</p> <p>c) <u>Spécialistes</u>: personnes qui, dans une organisation, ont de très grandes compétences et des connaissances très poussées des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'organisation. (Parmi les spécialistes peuvent figurer, entre autres, les membres de professions agréées.)</p> <p>Le séjour des personnes désignées ci-dessus est limité à trois ans et peut être prolongé de deux ans supplémentaires jusqu'à un maximum de cinq ans</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p><u>Personnel chargé de l'établissement:</u> personnes employées dans l'année immédiatement précédente par une organisation visée sous II, rémunérées par cette organisation, qui y occupent un poste de direction ou d'encadrement et qui se rendent sur le territoire des Etats-Unis aux fins d'y établir une organisation visée sous II qui emploiera des personnes désignées sous a), b) ou c) de cette section. Les personnes en question présenteront la preuve de l'acquisition de locaux pour l'organisation, celle-ci devant commencer à fonctionner dans le délai de un an à compter de la date d'entrée de la personne en question.</p> <p><u>Modèles de mode et professions spécialisées:</u> au maximum 65 000 personnes par an, originaires de n'importe quel pays du monde, pour exercer les professions énoncées sous 8 U.S.C. § 1101 a) 15) H) i) b), soit i) les modèles de mode de grand mérite et de grande compétence; ii) les personnes exerçant une profession spécialisée qui exige a) l'application théorique et pratique de connaissances hautement spécialisées; et b) l'obtention d'un diplôme de bachelier ou supérieur dans la spécialité (ou son équivalent) en tant que condition minimale d'exercice de la profession aux Etats-Unis. Les</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>personnes qui demandent leur admission conformément à ii) ci-dessus doivent posséder les qualifications ci-après: a) agrément intégral dans un Etat des Etats-Unis pour la pratique de la profession, si cet agrément est obligatoire pour exercer dans cet Etat; b) obtention du diplôme requis ou expérience spécialisée équivalant à l'obtention du diplôme requis et reconnaissance de la qualité d'expert de la spécialité moyennant l'occupation de postes de responsabilité de plus en plus grande dans la spécialité. Le séjour des personnes visées dans cette section est limité à trois ans.</p> <p>Les étrangers qui exercent une profession spécialisée ainsi que leurs employeurs doivent respecter toutes les conditions d'emploi attestées par l'employeur établi sur place. Ces conditions sont les suivantes: a) les salaires versés à la personne en question sont les plus élevés de 1) ou 2) ci-après: 1) le salaire effectivement versé par l'employeur aux personnes de compétences et d'expérience similaires dans le lieu de l'emploi, 2) le salaire en vigueur pour le poste occupé dans le secteur d'emploi; b) les conditions de travail sont de nature à ne pas influencer négativement sur celles des employés occupant des emplois similaires; c) il n'y a pas</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Tous les secteurs: Acquisition de terrains</p>	<p>en cours, sur le lieu de l'emploi, de conflit du travail assorti d'une grève ou d'un lock-out qui intéresserait la profession exercée par le sujet; d) l'employeur n'a pas licencié ni autrement muté de travailleurs exerçant la même profession que le sujet durant les six mois précédents et ne licenciera ni ne mutera aucun travailleur de nationalité américaine dans les 90 jours suivant le dépôt d'une demande d'emploi ou les 90 jours précédant et suivant le dépôt d'une demande de visa fondée sur cette demande; e) l'employeur a pris et prendra en temps voulu des mesures valables pour recruter et conserver un nombre suffisant de travailleurs de nationalité américaine dans la profession spécialisée; et enfin f) l'employeur fera connaître la demande d'emploi au moment de son dépôt à ses employés ou à leurs représentants sur le lieu de l'emploi.</p> <p>3) Néant</p>	<p>3) Le gouvernement fédéral limite aux citoyens des Etats-Unis la vente initiale de terrains appartenant à l'Etat fédéral. (Cette restriction ne s'applique pas aux sociétés appartenant à des étrangers qui sont constituées conformément à la législation d'un Etat quelconque des Etats-Unis.)</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>L'acquisition de terrains mis en valeur grâce à des subventions fédérales, et la mise en valeur des terres désertes sont réservées aux citoyens des Etats-Unis</p> <p>L'acquisition de terres par des étrangers fait l'objet de restrictions: au Kentucky (ces restrictions s'appliquent uniquement aux personnes physiques et non aux sociétés étrangères constituées sur le territoire des Etats-Unis) ainsi qu'en Caroline du Sud (les restrictions s'appliquent aux personnes physiques et aux sociétés étrangères)</p> <p>L'acquisition de terrains par des citoyens d'autres pays que les Etats-Unis qui ne résident pas à l'intérieur de l'Etat fait l'objet de restrictions en Oklahoma, en Floride et au Wyoming. Au Mississippi, les citoyens d'autres pays que les Etats-Unis ne peuvent acquérir plus de deux hectares à des fins résidentielles ni plus de 12,8 hectares à des fins industrielles.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Tous les secteurs: Mesures fiscales</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>		<p>Les citoyens d'autres pays que les Etats-Unis ne peuvent ni acheter ni offrir d'acheter des terrains du domaine public aux îles Hawaii, en Idaho, au Mississippi, au Montana et en Oregon</p> <p>1),2),3) En ce qui concerne les impôts fédéraux directs:</p> <p>Une différence en matière de traitement fiscal peut être faite entre fiduciaires créées ou organisées aux Etats-Unis aux fins de fournir des prestations aux salariés et celles qui ne sont ni créées ni organisées aux Etats-Unis et leurs bénéficiaires. Ces dispositions concernent l'imposition du revenu de la fiducie ou du bénéficiaire, les déductions accordées aux contribuables au titre de leurs cotisations à la fiducie, et les formalités d'administration fiscale; elles prévoient des règles différentes pour l'octroi du droit à abattement et la détermination des gains provenant des régimes de prestations aux employés étrangers.</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		<p>Une augmentation du taux d'un impôt fédéral sur le revenu, ou un élargissement de son assiette, peuvent être imposés dans le cas d'un ressortissant, d'un résident ou d'une société d'un pays étranger lorsqu'un ressortissant, un résident ou une société des Etats-Unis fait, dans ce pays, l'objet d'impositions discriminatoires ou extraterritoriales (voir article 891 ou article 896 de l'Internal Revenue Code)</p> <p>En ce qui concerne les impôts fédéraux autres que directs:</p> <p>Un droit d'accise peut être imposé à l'occasion de la cession de tout bien par un citoyen ou un résident des Etats-Unis ou par une organisation des Etats-Unis (qu'il s'agisse de sociétés, d'associations de personnes, d'hoiries ou de fiducies) à une organisation étrangère (société, association de personnes, hoirie ou fiducie)</p> <p>Un droit d'accise peut être imposé sur le revenu brut des investissements d'origine américaine des organisations étrangères qui sont des fondations privées</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Tous les secteurs: Subventions	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) L'assurance et la garantie des prêts de la <u>Federal Overseas Private Investment Corporation (OPIC)</u> ne peuvent être offertes à certains étrangers, à certaines entreprises étrangères ni à certaines entreprises contrôlées de l'étranger qui sont établies aux Etats-Unis Le financement de la <u>Trade and Development Agency</u> est réservé: I. aux personnes physiques 1) qui sont soit des citoyens des Etats-Unis, soit des citoyens d'autres pays que les Etats-Unis légalement admis à établir leur résidence permanente aux Etats-Unis et 2) pour l'établissement d'affaires principaux aux Etats-Unis, et II. aux sociétés ou associations de personnes commerciales privées qui sont constituées ou légalement organisées conformément à la	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>législation des Etats-Unis, dont les établissements d'affaires principaux sont sis aux Etats-Unis et 1) dont plus de 50 pour cent des propriétaires bénéficiaires sont des personnes physiques qui ont la citoyenneté des Etats-Unis ou 2) qui sont constituées ou légalement organisées aux Etats-Unis depuis plus de trois ans, ont fourni des services similaires durant chacune des trois années précédentes, emploient des citoyens des Etats-Unis dans plus de la moitié de leurs emplois permanents à plein temps aux Etats-Unis, et qui ont aux Etats-Unis la possibilité matérielle de remplir leur contrat</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les mesures fédérales, d'Etat ou locales qui accordent des droits ou des préférences aux membres de groupes socialement ou économiquement désavantagés de la population des Etats-Unis, à savoir:</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>Les prêts de la <u>Federal Small Business Administration</u> sont réservés aux citoyens des Etats-Unis et aux sociétés appartenant à 100 pour cent à des citoyens des Etats-Unis et dont le conseil d'administration est exclusivement composé de citoyens des Etats-Unis</p> <p>Maine - Le <u>Maine Veterans Small Business Loan Guarantee Program</u> garantit, au profit d'anciens combattants résidents ayant droit, les prêts accordés par des établissements locaux de crédit à l'entreprise. Les entreprises donnant droit sont celles qui appartiennent en propre à une personne sur le territoire de l'Etat du Maine et y sont exploitées, et le demandeur doit être un ancien combattant. Le <u>Small Business Loan Guarantee Program</u> du Maine garantit les prêts accordés par des prêteurs privés aux résidents ayant droit du Maine, aux fins de l'exploitation d'une entreprise.</p> <p>Maryland - La <u>Maryland Small Business Development Financing Authority</u> accorde directement des crédits aux chefs d'entreprise socialement ou économiquement désavantagés. Les</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>demandeurs doivent avoir la citoyenneté des Etats-Unis et gérer une entreprise appartenant à 70 pour cent à des personnes socialement ou économiquement désavantagées. Les demandeurs d'aide au <u>Maryland Small Business Surety Bond Guarantee Program</u> doivent avoir la citoyenneté américaine et, s'il s'agit de sociétés, doivent avoir leur principal établissement d'affaires au Maryland.</p> <p>Minnesota - Les sociétés de développement communautaire ne peuvent bénéficier d'une subvention que si 60 pour cent des membres de leur conseil d'administration résident dans le territoire géographique du Minnesota où ces sociétés vont travailler</p> <p>Oregon - La législation de l'Oregon oblige l'Economic Development Corporation (EDC) à accorder la préférence, pour ce qui concerne les prêts dits OBDF, aux entreprises appartenant en totalité ou en partie à des travailleurs forestiers forcés de changer de lieu de travail</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		<p>Pennsylvanie - La <u>Minority Business Development Authority</u> accorde des prêts de longue durée et à faible intérêt aux entreprises appartenant à des membres des minorités ethniques. Les demandeurs doivent être des Noirs, des Aléoutiens, des Esquimaux, des Hispaniques ou des Amérindiens résidant en Pennsylvanie.</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les subventions à la recherche-développement</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>A. <u>Services professionnels</u></p> <p>a) 1) Services juridiques: pratique autorisée en qualité de juriste agréé aux Etats-Unis ou par l'entremise d'un de ces juristes</p>	<p>Dans les Etats désignés, les engagements ci-après sont d'application: (tous les Etats)</p> <p>1) Les services doivent être fournis par des personnes physiques</p> <p>Pour obtenir l'agrément, un cabinet doit être conservé sur le territoire dans le district de Columbia, l'Indiana (ou aussi bien, dans ce cas, une filiale dotée d'un cabinet ou associée à d'autres avocats de l'Etat), au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici à condition de résider au Minnesota), au Mississippi, au New Jersey, en Ohio, au Dakota du Sud et au Tennessee</p>	<p>1) Résidence dans l'Etat ou aux Etats-Unis obligatoire pour obtenir l'agrément aux îles Hawaïi, en Iowa, au Kansas, au Massachusetts, au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici avec un cabinet dans l'Etat du Minnesota), au Mississippi, au Nebraska, au New Jersey, au New Hampshire, en Oklahoma, à Rhode Island, dans le Dakota du Sud, au Vermont, en Virginie et au Wyoming</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Les services doivent être fournis par des personnes physiques</p> <p>Pour obtenir l'agrément, un cabinet doit être conservé sur le territoire dans le district de Columbia, l'Indiana (ou aussi bien, dans ce cas, une filiale dotée d'un cabinet ou associée à d'autres avocats de l'Etat), au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici à condition de résider au Minnesota), au Mississippi, au New Jersey, en Ohio, au Dakota du Sud et au Tennessee</p> <p>3) Les services doivent être fournis par des personnes physiques</p> <p>L'appartenance à des cabinets juridiques est limitée aux personnes agréées en qualité de juristes</p> <p>La citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour exercer devant le US Patent and Trademark Office (Office américain des brevets et marques commerciales)</p>	<p>2) Résidence dans l'Etat ou aux Etats-Unis obligatoire pour obtenir l'agrément aux îles Hawaïi, en Iowa, au Kansas, au Massachusetts, au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici avec un cabinet dans l'Etat du Minnesota), au Mississippi, au Nebraska, au New Jersey, au New Hampshire, en Oklahoma, à Rhode Island, dans le Dakota du Sud, au Vermont, en Virginie et au Wyoming</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Les services doivent être fournis par des personnes physiques</p> <p>Pour obtenir l'agrément, un cabinet doit être conservé sur le territoire dans le district de Columbia, l'Indiana (ou aussi bien, dans ce cas, une filiale dotée d'un cabinet ou associée à d'autres avocats de l'Etat), au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici à condition de résider au Minnesota), au Mississippi, au New Jersey, en Ohio, au Dakota du Sud et au Tennessee</p> <p>La citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour exercer devant le US Patent and Trademark Office</p>	<p>4) Résidence dans l'Etat ou aux Etats-Unis obligatoire pour obtenir l'agrément aux îles Hawaïi, en Iowa, au Kansas, au Massachusetts, au Michigan, au Minnesota (ou aussi bien ici avec un cabinet dans l'Etat du Minnesota), au Mississippi, au Nebraska, au New Jersey, au New Hampshire, en Oklahoma, à Rhode Island, dans le Dakota du Sud, au Vermont, en Virginie et au Wyoming</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>a) 2) Services juridiques: Conseils portant sur le droit du territoire où le fournisseur de services est agréé en qualité de juriste (ces conseils ne s'étendent pas aux activités ci-après: i) comparaison pour le compte d'une personne autre que le sujet en qualité d'avocat plaidant devant n'importe quel tribunal ou devant n'importe quel magistrat ou autre officier de justice dans cet Etat (sauf étant adressée dans le territoire à cet effet précis); ii) établissement de toute pièce en vue de</p>	<p>En Alaska², les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger se procure une opinion juridique écrite d'un avocat agréé dans le territoire c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger se

2 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour assurer régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en Alaska en qualité de conseiller juridique étranger. L'agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (pratique du droit obligatoire durant cinq à sept années précédant l'immatriculation), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation dans ce pays, à la souscription d'une assurance responsabilité professionnelle et enfin à l'engagement de se conformer aux règles de discipline, aux opinions déontologiques du Conseil des Gouverneurs du Barreau de l'Alaska ainsi qu'au Code de responsabilité professionnelle. Les privilèges professionnels sont accordés à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>la cession ou de l'enregistrement d'un titre de propriété immobilière sise aux Etats-Unis d'Amérique; iii) établissement de tout testament ou toute pièce fiduciaire ayant pour objet l'aliénation en cas de décès de tout bien immobilier sis aux Etats-Unis d'Amérique et appartenant à un de leurs résidents, ainsi que de toute pièce concernant l'administration de l'héritage d'une personne décédée sis aux Etats-Unis d'Amérique; et iv) établissement de toute pièce concernant les relations, droits ou devoirs maritaux ou parentaux d'un résident aux Etats-Unis d'Amérique, ou encore la garde ou la prise en charge des enfants de ce résident)</p>			<p>procure une opinion juridique écrite d'un avocat autorisé à exercer dans le territoire</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>En Californie³, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où ce droit est incorporé dans celui du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé

3 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour assurer régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en Californie en qualité de conseiller juridique étranger. L'agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (quatre à six années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation dans ce pays, à la souscription d'une assurance responsabilité professionnelle et enfin à l'engagement de se conformer au règlement du Barreau de Californie. Les privilèges professionnels sont accordés à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans le Connecticut⁴, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne au préalable l'opinion d'un avocat agréé dans le territoire

4 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour assurer régulièrement des services, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans l'Etat du Connecticut. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau, à l'assurance obligatoire de responsabilité civile professionnelle, à la déclaration des éventuels découverts bancaires, à une bonne réputation auprès du barreau du pays d'origine, enfin à la présentation de l'engagement écrit de respecter les règles de déontologie du Connecticut. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans le district de Columbia⁵, les engagements ci-après sont d'application:</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>		<p>c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée</p> <p>d) L'association avec des avocats locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>
	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>a) La pratique du droit international est autorisée à condition</p>

5 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans le district de Columbia. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des huit années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau, à une bonne réputation auprès du barreau du pays d'origine, à la souscription de l'assurance obligatoire de responsabilité civile professionnelle et à l'engagement écrit de respecter le Code de responsabilité professionnelle de l'American Bar Association. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Obligation d'avoir un cabinet dans le territoire</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". En outre, obligation d'avoir un cabinet dans le territoire.</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	<p>que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet</p> <p>b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet</p> <p>c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne au préalable l'opinion d'un avocat agréé dans le district et en fasse connaître le nom à son client</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat de Floride⁶, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé

6 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger en Floride. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin au dépôt d'une déclaration sous serment de respecter les règles de déontologie professionnelle. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat de Géorgie⁷, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée

7 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger en Géorgie. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin à l'engagement de respecter les règles de responsabilité professionnelle et de discipline applicables aux membres du Barreau de Géorgie. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>A Hawaï⁸, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet a) La pratique du droit international est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet

8 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger à Hawaï. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
			<p>b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne l'opinion d'un avocat agréé dans le territoire et en fasse connaître le nom à son client</p> <p>c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne l'opinion d'un avocat agréé dans le territoire et en fasse connaître le nom au client</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat d'Illinois⁹, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé

9 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger en Illinois. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la souscription de l'assurance responsabilité professionnelle, à l'engagement écrit de respecter les règles de déontologie, enfin à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat de Michigan¹⁰, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Résidence obligatoire dans l'Etat 4) Résidence obligatoire dans l'Etat 	<ol style="list-style-type: none"> f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée

10 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans le Michigan. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (18 ans), à l'expérience (trois des cinq années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat du Minnesota¹¹, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Obligation d'avoir un cabinet dans l'Etat 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, un cabinet dans l'Etat est obligatoire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet <ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée

11 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans le Minnesota. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin au respect des règles de déontologie professionnelle du Minnesota. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat de New Jersey¹², les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Obligation d'avoir un cabinet dans l'Etat 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet <ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine

12 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans le New Jersey. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle, à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin au respect des règles de déontologie professionnelle de l'American Bar Association. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, un cabinet dans l'Etat est obligatoire.</p>	<p>4) Néant</p>	<p>b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne l'opinion d'un avocat agréé dans l'Etat et en fasse connaître le nom à son client</p> <p>c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger obtienne l'opinion d'un avocat agréé dans cet Etat et en fasse connaître le nom à son client</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat de New York¹³, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Obligation d'avoir un cabinet dans l'Etat 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, un cabinet dans l'Etat est obligatoire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet c) La pratique du droit de l'Etat de New York et du droit fédéral est autorisée à condition

13 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans l'Etat de New York. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (trois des cinq années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, à la souscription de l'assurance responsabilité professionnelle et à l'engagement de respecter le Code de déontologie du Barreau de New York. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
			<p>que le conseiller juridique étranger se fonde sur l'opinion d'une personne dûment qualifiée et habilitée à donner des conseils juridiques professionnels concernant le droit de l'Etat de New York ou le droit des Etats-Unis. La pratique du droit d'autres Etats des Etats-Unis est autorisée à condition que le conseiller juridique étranger ait compétence à cet effet.</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat d'Ohio¹⁴, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Obligation d'avoir un cabinet dans l'Etat 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, un cabinet dans l'Etat est obligatoire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> f) L'utilisation du nom du cabinet ne fait l'objet d'aucune restriction g) Autres: sans objet <ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée si le conseiller juridique étranger obtient l'opinion d'un avocat agréé dans l'Etat et en fait connaître le nom à son client

14 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger en Ohio. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (21 ans), à l'expérience (quatre des six années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, à la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle et au respect du Code de responsabilité professionnelle de l'Ohio ainsi que des règles de procédure disciplinaire énoncées dans Gov. Bar R.V. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat d'Oregon¹⁵, les engagements ci-après sont d'application:</p>		<p>c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée si le conseiller juridique étranger obtient l'opinion d'un avocat agréé dans l'Etat et en fait connaître le nom à son client</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux n'est pas autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

15 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger en Oregon. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (18 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, à la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle et au respect du Chapitre 9 de l'ORS, du Code de responsabilité professionnelle de l'Oregon et du Règlement intérieur du Barreau de l'Etat d'Oregon. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine b) La pratique du droit de pays tiers est autorisée si le conseiller juridique étranger obtient l'opinion d'un avocat agréé dans l'Etat et en fait connaître le nom à son client c) La pratique du droit du pays hôte est autorisée si le conseiller juridique étranger obtient l'opinion d'un avocat agréé dans l'Etat et en fait connaître le nom à son client

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans l'Etat du Texas¹⁶, les engagements ci-après sont d'application:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Résidence dans l'Etat obligatoire 	<ol style="list-style-type: none"> d) L'association avec des juristes locaux est autorisée e) L'emploi de juristes locaux est autorisé f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée g) Autres: sans objet <ol style="list-style-type: none"> a) La pratique du droit international est autorisée dans la mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine

16 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger au Texas. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à un âge minimal (26 ans), à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle, à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin à la déclaration sous serment de respecter la Loi concernant le Barreau de l'Etat, les règles du Barreau de l'Etat ainsi que les règles disciplinaires de déontologie professionnelle du Texas. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>Dans l'Etat de Washington¹⁷, les engagements ci-après sont d'application:</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Résidence dans l'Etat obligatoire</p>	<p>b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée</p> <p>c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>
	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>a) La pratique du droit international est autorisée dans la</p>

17 Les informations ci-après sont données à titre d'éclaircissement seulement. Pour fournir régulièrement des services dans le territoire, il faut être agréé en qualité de conseiller juridique étranger dans l'Etat de Washington. Cet agrément est subordonné à l'immatriculation, à l'expérience (cinq des sept années précédant l'immatriculation doivent avoir été consacrées à la pratique du droit), à la présentation d'un certificat d'inscription au barreau du pays d'origine et à une bonne réputation auprès de lui, enfin au respect des règles de discipline des juristes et des règles de déontologie professionnelle. Les privilèges professionnels s'appliquent à tous les juristes étrangers.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>Dans les autres Etats, les engagements ci-après sont d'application:</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) La résidence dans l'Etat est obligatoire au moment de l'admission</p> <p>4) La résidence dans l'Etat est obligatoire au moment de l'admission</p>	<p>mesure où il est incorporé dans le droit du pays d'origine</p> <p>b) La pratique du droit de pays tiers n'est pas autorisée</p> <p>c) La pratique du droit du pays hôte n'est pas autorisée</p> <p>d) L'association avec des juristes locaux est autorisée</p> <p>e) L'emploi de juristes locaux est autorisé</p> <p>f) L'utilisation du nom du cabinet est autorisée</p> <p>g) Autres: sans objet</p>

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Non consolidé dans le cas des Etats suivants: Alabama, Arizona, Arkansas, Colorado, Delaware, Idaho, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Utah, Vermont, Virginie, West Virginia, Wisconsin, Wyoming</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des Etats suivants: Alabama, Arizona, Arkansas, Colorado, Delaware, Idaho, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Utah, Vermont, Virginie, West Virginia, Wisconsin, Wyoming</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Seules les personnes agréées en qualité de comptables peuvent gérer un cabinet seules ou en association, sauf en Iowa où les cabinets comptables doivent être constitués en sociétés</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, l'agrément est subordonné à la présence d'un cabinet dans l'Etat en Arkansas, au Connecticut, en Iowa, au Kansas, au Kentucky, dans le Michigan, dans le Minnesota, dans le Nebraska, au New Hampshire, au Nouveau Mexique, en Ohio, dans le Vermont et dans le Wyoming.</p> <p>Citoyenneté des Etats-Unis obligatoire pour l'agrément en Caroline du Nord</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Résidence dans l'Etat obligatoire pour l'agrément dans les Etats suivants: Arizona, Arkansas, Connecticut, Idaho, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Nebraska, New Hampshire, Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Ohio, Oklahoma, Rhode Island, Caroline du Sud, Tennessee et West Virginia, et dans le district de Columbia</p>	
<p>c) Services de conseil fiscal</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services d'architecture	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les deux tiers des responsables, associés ou membres du conseil d'administration des cabinets d'architectes doivent, au Michigan, être agréés dans l'Etat en qualité d'architectes, d'ingénieurs professionnels ou de géomètres</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
e) Services d'ingénierie	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour l'agrément dans le district de Columbia.</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Résidence dans l'Etat obligatoire pour l'agrément dans les Etats suivants: Idaho, Iowa, Kansas, Maine, Mississippi, Nevada, Oklahoma, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Texas et West Virginia</p>	
f) Services intégrés d'ingénierie			

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère	1) Néant 2) Néant 3) Les deux tiers des responsables, associés ou membres du conseil d'administration des cabinets d'architectes doivent, au Michigan, être agréés dans l'Etat en qualité d'architectes, d'ingénieurs professionnels ou de géomètres 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
B. <u>Services informatiques et services connexes</u> (MTN.GNS/W/120 a)-e), à l'exception des systèmes informatiques de réservation des compagnies aériennes)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
D. <u>Services immobiliers</u>	1) Néant 2) Néant	1) Les sociétés qui possèdent en Floride des propriétés immobilières doivent avoir en permanence dans l'Etat un bureau et un agent agréé 2) Néant	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
E. <u>Services de location simple ou en crédit-bail sans opérateurs</u>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour l'agrément en qualité de courtier immobilier dans les Etats du Mississippi et de New York.</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) La résidence dans l'Etat ou la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour l'agrément en qualité de courtier immobilier dans le Dakota du Sud</p>	
c) D'autres matériels de transport	1) Néant	1) Néant	
d) D'autres machines et matériel	2) Néant	2) Néant	
e) Autres (à l'exception des dragues portuaires)	3) Néant	3) Néant	
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant	
a) Publicité (à l'exception de la publicité aérienne par banderoles ou fumée)	1) Néant	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services d'études de marché et de sondages	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
c) Services de conseil en gestion	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
d) Services connexes aux services de consultation en matière de gestion	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>f) Services annexes de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture (à l'exception de la fourniture de machines agricoles avec conducteur et équipement, des services de récolte et de fournisseurs de main-d'oeuvre agricole et des services de lutte aérienne contre le feu)</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant 4) Néant</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>g) Services annexes de la pêche</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
h) Services annexes des industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	
j) Services annexes de la distribution d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant 	
k) Services de placement et de fourniture de personnel	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) La citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour les propriétaires d'agences de placement en Arkansas 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>1) Services d'enquêtes et de sécurité</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour être agréé en qualité de propriétaire, de conseiller ou de directeur d'agences de l'emploi en Arkansas.</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Le permis de résidence permanente pour les étrangers ou la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour les propriétaires de sociétés de garantie des contrats dans le Maine</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, le permis de résidence permanente pour les étrangers ou la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour les détectives privés et les gardes de sécurité dans les Etats du Maine et de New York.</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) La résidence dans l'Etat est obligatoire pour les détectives privés dans l'Etat du Michigan</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (à l'exception des levés de terrain à l'effet de la détermination des limites légales, de la photogrammétrie aérienne et de la cartographie aérienne)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant ¹⁸ 2) Néant ¹⁸ 3) Néant ¹⁸ 4) Néant	
n) Entretien et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
o) Services de nettoyage de bâtiments	1) Non consolidé* 2) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant	

18 Les limitations imposées aux Etats-Unis aux services d'ingénierie s'appliquent également aux fonctions qui nécessitent la possession d'un diplôme d'ingénieur.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>p) Services photographiques (à l'exclusion des services de photogrammétrie)</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant 4) Néant</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>q) Services de conditionnement</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>r) Edition (Partie seulement de la catégorie "r) Imprimerie, édition" du document MTN.GNS/W/120)</p> <p>s) Services de congrès</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La même société ou entreprise n'a pas le droit de posséder à la fois des quotidiens d'information et des stations de radio ou de télévision desservant le même marché local</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé en ce qui concerne les dégrèvements fiscaux</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATION</p> <p>B. <u>Services de courrier terrestres</u> (à l'exclusion des services de courrier comportant un transport antérieur ou postérieur par air)</p> <p>C. <u>Télécommunications</u> Services améliorés de télécommunication, tels que les définit l'article 64.702 du statut et règlement de la Commission fédérale des communications: services proposés sur des équipements de transmission par entrepreneurs publics de messageries (c'est-à-dire services publics de télécommunication) utilisant des dispositifs informatiques qui:</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>i) agissent sur la présentation, le code de contenu, le protocole, etc., de l'information transmise par le souscripteur;</p> <p>ii) fournissent au souscripteur des informations supplémentaires différentes ou restructurées ou permettent au souscripteur d'interagir avec les informations stockées.</p> <p>A savoir:</p> <p>h) Courrier électronique</p> <p>i) Courrier téléphonique</p> <p>j) Recherche directe d'informations permanente et de serveur de bases de données</p> <p>k) Echange électronique de données</p>			

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services de projection de films cinématographiques</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Les subventions du National Endowment for the Arts ne sont accessibles qu'aux personnes physiques ayant la citoyenneté des Etats-Unis, ou détentrices du permis de résidence permanente pour les étrangers, ainsi qu'aux sociétés sans but lucratif</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>c) Services de radio et de télévision</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services de diffusion radiophonique et télévisuelle	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Il est interdit à une même société ou entreprise de posséder à la fois des quotidiens d'information et des stations de radio ou de télévision desservant le même marché local</p> <p>Il est interdit de détenir des permis d'exploitation de radio et de télévision: aux gouvernements étrangers, aux sociétés constituées conformément à la loi d'un pays étranger ou dont le responsable ou l'administrateur n'a pas la citoyenneté des Etats-Unis ou bien dont 20 pour cent du capital appartiennent avec ou sans droit de vote à des citoyens autres que des Etats-Unis, et aux sociétés constituées conformément aux lois des Etats-Unis qui sont directement ou indirectement contrôlées par une société dont plus de 25 pour cent du capital appartiennent à des citoyens autres que des Etats-Unis, à un gouvernement étranger ou à une société dont un responsable quelconque ou plus de</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>e) Enregistrement du son</p>	<p>25 pour cent des membres du conseil d'administration n'ont pas la citoyenneté des Etats-Unis</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, la citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour obtenir des permis d'exploitation de radio et de télévision.</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>f) Autres services audiovisuels</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES (à l'exception du dragage maritime)</p>	<p>1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, tous les entrepreneurs doivent, dans le Michigan, avoir un bureau dans l'Etat.</p>	<p>1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>4. SERVICES DE DISTRIBUTION</p>			
<p>A. <u>Services de courtage</u></p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	
<p>B. <u>Commerce de gros</u> (à l'exclusion du commerce de gros des boissons alcoolisées, armes à feu et matériels militaires)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	B. <u>Commerce de gros des boissons alcoolisées</u>	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Non consolidé 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Néant 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
	C. <u>Commerce de détail (à l'exclusion du commerce de détail des boissons alcoolisées, armes à feu et matériels militaires)</u>	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
	D. <u>Franchisage</u>	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>5. SERVICES D'EDUCATION</p> <p>D. <u>Enseignement des adultes</u> (à l'exclusion de l'enseignement du pilotage)</p> <p>E. <u>Autres services d'enseignement</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Le nombre des permis pour les écoles de cosmétologie du Kentucky est limité à 48, à raison au maximum de huit par circonscription électorale</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2),3),4) Les bourses et subventions peuvent être réservées aux citoyens des Etats-Unis ou aux résidents dans certains Etats et ne peuvent, dans certains cas, être utilisées que pour la fréquentation de certains établissements d'Etat ou dans certaines circonscriptions administratives des Etats-Unis</p> <p>1),2),3),4) Les bourses et subventions peuvent être réservées aux citoyens des Etats-Unis ou aux résidents dans certains Etats et ne peuvent, dans certains cas, être utilisées que pour la fréquentation de certains établissements d'Etat ou dans certaines circonscriptions administratives des Etats-Unis</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT^{19,20}</p> <p>A. <u>Services d'assainissement</u> (donnés sous contrat à l'industrie privée)</p> <p>B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u> (donnés sous contrat à l'industrie privée)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

19 Dans chacun des sous-secteurs ci-après, les engagements des Etats-Unis sont limités aux activités suivantes: exploitation et installation de systèmes nouveaux ou déjà existants de nettoyage, de remise en état, de prévention et de surveillance de l'environnement; services de contrôle de la qualité de l'environnement et de réduction de la pollution; entretien et réparation des équipements et systèmes écologiques qui ne sont pas déjà couverts par des engagements des Etats-Unis concernant l'entretien et la réparation de matériel; étude, évaluation et surveillance locales de l'environnement; prélèvement d'échantillons; formation sur le terrain ou dans les locaux de service; consultations concernant ce qui précède.

20 Cette offre concernant les transports ne saurait en aucune façon être interprétée comme annulant et remplaçant les autres engagements des Etats-Unis concernant les transports ou les exemptions NPF dans ce domaine.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de voirie et similaires</u></p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>D. <u>Autres</u> (purification des gaz brûlés, lutte contre le bruit, protection de la nature et des paysages; autres services de protection de l'environnement, n.d.a.)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
7. SERVICES FINANCIERS			
<p>A. ASSURANCE (seulement): Les engagements concernant ce sous-secteur sont pris conformément à la formule de rechange énoncée dans le Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers</p> <p>Assurance directe</p> <p>a) Services d'assurances sur la vie, contre les accidents et d'assurance maladie (à l'exclusion de l'assurance pour l'indemnisation des travailleurs)</p> <p>b) Services autres que d'assurance sur la vie</p>	<p>1) Néant</p>	<p>1) Un droit fédéral d'accise de 1 pour cent est prélevé sur toutes les primes d'assurance-vie et un droit fédéral d'accise de 4 pour cent est prélevé sur toutes les primes d'assurance autre que sur la vie qui couvrent les risques aux Etats-Unis et sont payées à des sociétés non constituées conformément au droit des Etats-Unis, à l'exception des primes acquises par ces sociétés par l'entremise d'un cabinet ou d'un agent à leur charge aux Etats-Unis</p> <p>Certains Etats et certaines municipalités imposent des taxes sur les primes d'assurance couvrant les risques sis dans le territoire de leur compétence</p> <p>Lorsque plus de 50 pour cent de la valeur d'un navire utilisé pour la navigation maritime dont la coque a été construite au</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Néant</p> <p>3) Les compagnies d'assurances appartenant à un Etat ou contrôlées par lui, qu'il s'agisse d'Etats des Etats-Unis ou d'Etats étrangers, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Colorado, Connecticut, Delaware, Géorgie, Hawaii, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (dans cet Etat, les compagnies d'assurances autres que sur la vie sont autorisées, mais les compagnies d'assurance-vie et maladie ne le sont pas), Caroline du Nord, Dakota du Nord, Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Dakota du Sud, Tennessee, Washington, West Virginia, Wyoming</p>	<p>moyen de fonds hypothécaires garantis par l'Etat fédéral sont assurés par une compagnie d'assurances autre que des Etats-Unis, l'assuré doit démontrer que le risque a été en substance proposé en premier lieu sur le marché des Etats-Unis</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les compagnies d'assurances appartenant à des Etats autres que ceux des Etats-Unis ou contrôlées par eux ne sont pas autorisées à exercer en Caroline du Nord, au Dakota du Nord ni au Tennessee</p> <p>Les branches ne sont pas autorisées à fournir des nantissements des contrats conclus avec le gouvernement fédéral des Etats-Unis</p> <p>Les Etats ci-après n'ont aucun régime d'autorisation de l'établissement d'une compagnie d'assurances autre que les Etats-Unis en qualité de filiale, à moins que cette compagnie ne soit déjà autorisée dans un autre Etat des Etats-Unis: Minnesota, Mississippi et Tennessee</p> <p>Les Etats ci-après n'ont aucun régime d'autorisation de l'établissement d'une compagnie d'assurances autre que des Etats-Unis sous la forme d'une branche, à moins que cette compagnie ne soit déjà autorisée dans un autre Etat des Etats-Unis: Arkansas, Arizona, Géorgie, Hawaii, Kansas, Minnesota, Nebraska, New Jersey,</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Caroline du Nord, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Utah, Vermont, Wisconsin, Wyoming, West Virginia</p> <p>Citoyenneté des Etats-Unis obligatoire pour les membres du conseil d'administration des compagnies d'assurances établies et autorisées dans les Etats suivants, dans les proportions suivantes: 100 pour cent en Louisiane, les trois quarts dans l'Etat de Washington (pour les mutuelles d'assurance-vie), les deux tiers en Oklahoma (pour les compagnies constituées en sociétés anonymes ou en mutuelles) et en Pennsylvanie; la majorité en Californie (dans les cas des assureurs qui exercent en tant qu'assureurs agréés dans le seul Etat de Californie), ainsi qu'en Floride (pour les compagnies d'assurances constituées en sociétés anonymes ou mutuelles), en Géorgie (pour les compagnies d'assurances constituées en sociétés anonymes ou mutuelles), dans l'Idaho (pour les compagnies d'assurances constituées en sociétés anonymes ou mutuelles), dans l'Indiana, au Kansas (pour les sociétés anonymes), dans le Kentucky, Mississippi,</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Ohio (pour les assureurs sur la vie avec la réserve légale), dans le Dakota du Sud (sauf si plus de 1 000 personnes ont le droit de vote au conseil d'administration et si la majorité des votants résident hors de l'Etat, ou encore si moins de 1 pour cent des parts appartiennent à des résidents de l'Etat), dans le Wyoming (pour les assureurs exerçant en qualité d'assureurs agréés dans le seul Etat du Wyoming); 7 dans le Tennessee (pour les compagnies d'assurance-vie constituées en mutuelles); 3 en Illinois (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes, en mutuelles ou en réserve légale) et dans le Missouri (assurance-vie et assurance accidents)</p> <p>La citoyenneté des Etats-Unis est obligatoire pour les fondateurs de compagnies d'assurances dans les Etats suivants et dans les proportions indiquées: 100 pour cent à Hawaï, dans l'Idaho (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes ou mutuelles), dans le Dakota du Sud et dans l'Etat de Washington; deux tiers en Arizona (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes ou</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Réassurance et rétrocession</p>	<p>mutuelles), en Géorgie (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes ou mutuelles); la majorité en Alaska, en Floride (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes ou mutuelles), au Kansas (pour toutes les compagnies d'assurance-vie et les mutuelles d'assurances autres que sur la vie), dans le Kentucky (pour les assureurs constitués en mutuelles ou sociétés anonymes), dans le Montana (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes ou en mutuelles) et dans le Wyoming (pour les assureurs constitués en sociétés anonymes de réserve ou mutuelles)</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Les compagnies d'assurances constituées au Nevada ne peuvent se réassurer qu'auprès d'un assureur admis dans cet Etat. Non consolidé dans l'Etat du Maine pour la réassurance de l'indemnisation des travailleurs.</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Un droit fédéral d'accise de 1 pour cent est perçu sur toutes les primes qui couvrent les risques aux Etats-Unis et qui sont versées à des compagnies non constituées en sociétés conformément au droit des Etats-Unis, à l'exception des primes acquises par ces compagnies par l'entremise d'un cabinet ou d'un agent à leur charge aux Etats-Unis</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Les compagnies d'assurances constituées au Nevada ne peuvent se réassurer qu'auprès d'un assureur admis dans cet Etat. Non consolidé dans l'Etat du Maine pour la réassurance de l'indemnisation des travailleurs.</p> <p>3) Les compagnies d'assurances appartenant à des Etats ou contrôlées par eux, qu'il s'agisse d'Etats des Etats-Unis ou d'Etats étrangers, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Colorado, Connecticut, Delaware, Géorgie, Hawaï, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (les compagnies d'assurances autres que sur la vie sont autorisées mais les compagnies d'assurance-vie et maladie ne le sont pas), Caroline du Nord, Dakota du Nord, Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Dakota du Sud, Tennessee, Washington, West Virginia, Wyoming</p>	<p>Certains Etats et certaines municipalités imposent des taxes sur les primes d'assurance qui couvrent les risques sis dans leur circonscription administrative</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les Etats ci-après n'ont aucun régime d'autorisation de l'établissement d'une compagnie d'assurances autre que des Etats-Unis en qualité de filiale, à moins que cette compagnie ne soit déjà autorisée dans un autre Etat des Etats-Unis: Minnesota, Mississippi et Tennessee. Une fois qu'un permis est obtenu dans un autre Etat des Etats-Unis, l'agrément et l'établissement dans ces Etats sont autorisés.</p> <p>Les Etats ci-après n'ont aucun régime d'autorisation de l'établissement d'une compagnie d'assurances autre que des Etats-Unis en qualité de filiale, à moins que cette compagnie ne soit déjà autorisée dans un autre Etat des Etats-Unis: Arkansas, Arizona, Géorgie, Kansas, Minnesota, Nebraska, New Jersey, Caroline du Nord, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Utah, Vermont, Wisconsin, Wyoming, West Virginia. Une fois qu'un permis est obtenu dans un autre Etat des Etats-Unis, l'agrément et l'établissement dans ces Etats sont autorisés.</p>	<p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>d) Services auxiliaires de l'assurance:</p> <p>i) Services de courtage</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) En général, les firmes de courtage peuvent offrir leurs services, en obtenant dans la plupart des Etats des licences de "courtier" et dans les autres Etats des licences d'"agent". Les licences de courtier ne sont pas délivrées dans les Etats suivants: Floride, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Mississippi, Oregon, Tennessee, Texas, Virginie, West Virginia, Wisconsin.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". De plus, en général, les firmes de courtage peuvent offrir leurs services en obtenant dans la plupart des Etats des licences de "courtier" et dans les autres Etats des licences d'"agent". Les licences de courtier ne sont pas délivrées dans les Etats suivants: Floride, Iowa, Kentucky, Michigan,</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Les licences de courtier ne sont pas délivrées aux non-résidents dans le Dakota du Sud ni dans le Wyoming</p> <p>Les licences de courtier ne sont délivrées aux non-résidents que pour certaines branches d'assurance en Alabama (toutes les branches à l'exception de l'assurance-vie, accidents et maladie), en</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
ii) Services d'agence 1) Néant 2) Néant 3) Néant	Minnesota, Mississippi, Oregon, Tennessee, Texas, Virginie, West Virginia, Wisconsin.	Arkansas (l'assurance immobilière, l'assurance dommages, l'assurance-garantie et l'assurance maritime), en Louisiane (l'assurance immobilière et l'assurance dommages), et au Nouveau Mexique (l'assurance immobilière et l'assurance dommages) Des droits de licence plus élevés peuvent être exigés des non-résidents dans les Etats suivants: Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Géorgie, Hawaï, Indiana, Kansas, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Ohio, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Utah, Vermont	
		1) Néant 2) Non consolidé 3) Les licences d'agence sont délivrées aux non-résidents seulement pour certaines branches d'assurance dans les Etats suivants: Floride (assurances générales, assurance-vie et maladie), Hawaï	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		<p>(assurance immobilière et assurance d'exploitation), Kentucky (assurances générales, assurance-vie et maladie), Louisiane (assurance-vie et maladie), Nouveau Mexique (assurance-vie et maladie), Ohio (toutes les branches à l'exception de l'assurance-vie et de l'assurance dommages), Rhode Island (toutes les branches à l'exception des assurances générales)</p> <p>Des droits de licence plus élevés peuvent être exigés des non-résidents dans les Etats suivants: Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Floride, Géorgie, Hawaï, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, Nouveau Mexique, Dakota du Nord, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Utah, Vermont, Wisconsin, Wyoming</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
iii) Services de consultation, actuariels, d'évaluation des risques et de règlement des sinistres	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) La résidence dans l'Etat est obligatoire pour obtenir l'agrément dans les Etats suivants: Californie (pour les réparateurs d'avaries ainsi que pour les analystes d'assurance sur la vie et contre l'invalidité), Géorgie (pour les inspecteurs lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par un réparateur agréé résident), Illinois (pour les réparateurs publics d'avaries non résidents qui sont agréés dans un Etat n'accordant pas un même traitement aux résidents de l'Illinois), Mississippi (pour les réparateurs indépendants) et Nevada (pour les évaluateurs et réparateurs) 	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. SERVICES FINANCIERS (SERVICES BANCAIRES ET AUTRES SERVICES FINANCIERS EXCLUSIVEMENT, A L'EXCEPTION DE L'ASSURANCE): Les engagements dans ces sous-secteurs sont pris conformément au Mémoire d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers (le Mémoire d'accord) qui est incorporé aux fins de référence dans la présente liste, et conformément à l'article XVII de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces sous-secteurs ne sont pas consolidés en ce qui concerne l'article XVI de l'Accord.</p> <p>De plus, 1) ce sous-secteur n'est pas consolidé en ce qui concerne l'accès aux marchés selon les modes 1 et 3 pour l'extension des opérations existantes, la création d'une nouvelle présence commerciale (mode 3 seulement) ou l'exercice d'activités nouvelles, et 2) les fournisseurs de services qui préfèrent fournir un service par l'entremise d'une personne morale constituée conformément aux lois des Etats-Unis font l'objet de limitations non discriminatoires concernant la forme juridique de cette personne morale.</p> <p>Les engagements en matière de traitement national font l'objet de la limitation ci-après: Le traitement national sera accordé en fonction de l'"Etat d'implantation d'origine" (home State) de la banque étrangère aux Etats-Unis, selon la définition de ce terme dans l'International Banking Act.²¹</p>			
Tous les secteurs	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p>	

21 Les organisations bancaires étrangères font en général l'objet de limitations géographiques aux Etats-Unis en matière de traitement national. Lorsque les frontières géographiques ne se conforment pas au traitement national, on les a considérées comme des restrictions à l'accès aux marchés. A titre d'exemple, les situations ci-après ne confèrent pas, selon cette règle, le traitement national et sont donc considérées comme des limitations: 1) lorsqu'une banque étrangère dont l'"Etat d'implantation d'origine" se voit accorder un traitement moins favorable que celui accordé à une banque constituée dans cet Etat en ce qui concerne l'extension de ses activités par la création de branches, et 2) quand une banque étrangère est traitée moins favorablement qu'une banque nationale de holding de l'"Etat d'implantation d'origine" de la banque étrangère en ce qui concerne l'extension des activités moyennant l'acquisition ou la création d'une filiale bancaire.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Les membres du conseil d'administration des banques nationales doivent tous être des citoyens américains à moins qu'une banque nationale ne soit une filiale ou une succursale d'une banque étrangère, auquel cas seule la majorité des membres du conseil d'administration doivent avoir la citoyenneté américaine</p> <p>La propriété étrangère des "Edge corporations" est réservée aux banques étrangères et aux succursales américaines des banques étrangères, alors que des entreprises non bancaires américaines peuvent en être propriétaires</p> <p>La législation fédérale et les législations des Etats n'autorisent pas les branches de sociétés organisées conformément à la législation d'un pays étranger à exercer l'activité de mutuelle de crédit, de banque d'épargne, de banque de crédit immobilier ni de banque d'avances hypothécaires</p> <p>Pour accepter ou gérer aux Etats-Unis des dépôts inférieurs à 100 000 dollars, les banques étrangères doivent implanter une succursale bancaire assurée. Cette</p>	<p>3) Pour proposer aux Etats-Unis des conseils concernant les valeurs immobilières et la gestion d'investissements, les banques étrangères sont tenues de se faire enregistrer conformément à l'Investment Advisers Act de 1940, tandis que les banques nationales sont exemptées de cette obligation. L'obligation d'enregistrement s'accompagne de celle de tenir des états comptables distincts, de se soumettre à des inspections, de présenter des rapports et d'acquitter une redevance.</p> <p>Les banques étrangères ne peuvent adhérer au Federal Reserve System et ne peuvent donc pas voter pour l'élection des membres du conseil d'administration d'une banque fédérale de réserve. Les succursales de banques étrangères ne sont pas assujetties à cette mesure.</p> <p>Les branches, agences et bureaux de représentation de banques étrangères doivent acquitter les frais des examens de la Réserve fédérale</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>interdiction ne s'applique pas aux branches de banques étrangères qui exerçaient le 19 décembre 1991 des activités assurées d'acceptation de dépôts.</p> <p>L'extension de l'activité d'une personne morale étrangère (mais non d'une personne morale des Etats-Unis) par l'acquisition ou l'implantation d'une succursale bancaire commerciale est interdite, ou limitée d'autres façons, dans les Etats suivants: Alabama, Arkansas, Californie (limite imposée à la propriété d'une société de banque internationale par des organismes étrangers non bancaires), Colorado, Indiana, Kansas, Louisiane, Minnesota, Mississippi, Montana, Nebraska, New Jersey, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Oregon, Tennessee, Vermont, Virginie, Washington, West Virginia, Wisconsin. Les limitations signalées dans ce paragraphe ne s'appliquent pas à l'établissement ni à l'acquisition d'une succursale d'une banque nationale par une personne morale étrangère qui n'a pas déjà une présence bancaire aux Etats-Unis.</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les membres des conseils d'administration des établissements de dépôt organisés conformément à la législation des Etats ci-après doivent être des citoyens des Etats-Unis dans les proportions suivantes: Alabama (tous), Colorado (majorité), district de Columbia (tous), Floride (majorité), Géorgie (tous), Indiana (3/4), Iowa (tous), Kentucky (tous), Louisiane (3/5), Massachusetts (tous), Mississippi (tous), Missouri (tous), New Hampshire (majorité), Nouveau Mexique (3/4), New York (tous), Caroline du Nord (3/4), Dakota du Nord (majorité), Ohio (majorité), Oklahoma (3/4), Oregon (majorité), Pennsylvanie (tous), Dakota du Sud (3/4), Tennessee (3/4), Virginie (majorité). Les fondateurs ou organisateurs d'établissements de dépôt constitués conformément aux législations des Etats doivent également avoir la citoyenneté des Etats-Unis.</p> <p>L'établissement d'une branche ou d'une agence par une banque étrangère est limité comme indiqué dans les Etats ci-après:</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Agrément d'une branche dans l'Etat subordonné à certaines limitations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Californie (aucun pouvoir fiduciaire), Illinois (pouvoirs fiduciaires limités et réservés au quartier des affaires de Chicago), Massachusetts, Oregon, Pennsylvanie, Washington (pouvoirs fiduciaires limités et réservés à un bureau par banque). Ces limitations ne s'appliquent pas aux branches fédérales. <p>Dans l'Idaho, les branches ne peuvent être agréées, mais les agences si</p> <p>Aucun agrément de banque ni d'agence dans les Etats suivants: Arizona, Arkansas, Colorado, Indiana, Iowa, Maine, Maryland, Minnesota, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, Nouveau Mexique, Dakota du Nord, Ohio, Oklahoma, Rhode Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Utah, Vermont. Ces limitations ne s'appliquent pas aux bureaux fédéraux.</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Aucun agrément de branche n'est possible mais l'agrément des agences l'est sous réserve de certaines limitations - Delaware (l'agrément dans l'Etat est limité à un bureau par banque, qui ne peut exercer d'une manière qui risquerait de porter substantiellement préjudice à une banque existante); Floride (agrément possible seulement des banques étrangères au capital d'au moins 25 millions de dollars ou qui sont l'une des cinq principales banques dans leur pays d'origine); Mississippi; Missouri; Géorgie (agrément accordé exclusivement aux banques étrangères au capital d'au moins 50 millions de dollars); Hawaïi (la banque étrangère doit avoir un actif de 10 milliards de dollars et exister depuis au moins dix ans); Louisiane (agrément limité aux agglomérations de plus de 350 000 habitants en résidence); Michigan (agrément des branches fédérales); Texas (agrément limité aux comités d'au moins 1,5 million d'habitants en résidence)</p> <p>Aucun agrément de branche ni d'agence dans l'Etat de Wyoming</p>	<p>Les Etats ci-après exigent des branches ou agences directes des banques étrangères leur enregistrement conformément aux mesures applicables aux courtiers en valeurs mobilières et aux conseillers en investissements, tandis que les succursales des banques sont exemptées de cette disposition: Alabama, Californie, district de Columbia, Idaho, Illinois, Louisiane, Missouri, Nebraska, New Hampshire, Texas et Vermont. Ces limitations ne s'appliquent pas aux branches ni aux agences agréées sur le plan fédéral.</p> <p>Le Texas autorise les saisies-arrêt et les demandes de communication de documents civils à l'encontre des agences de banques étrangères, mais il en exempte les succursales. Le Texas interdit également aux agences d'exercer en qualité de fiduciaires dans l'Etat.</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Opérations sur titres et produits dérivés et services connexes; participation à l'émission de valeurs mobilières	<p>Aucun agrément de branche ni d'agence en Alabama, dans le Connecticut, au Kansas, dans le New Jersey, au Dakota du Nord ni en Virginie</p> <p>L'établissement de bureaux de représentation de banques étrangères est interdit dans les Etats suivants: Arizona, Arkansas, Colorado, Connecticut, Kansas, Kentucky, Mississippi, Montana, Nevada, New Hampshire, New Jersey, Dakota du Nord, Oklahoma, Oregon, Rhode Island, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Vermont, Virginie, West Virginia, Wisconsin et Wyoming. Les autres Etats exigent la constitution en sociétés des bureaux de représentation.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2),3) La législation fédérale interdit l'offre et la conclusion de contrats à terme concernant les oignons, les contrats d'option les concernant ainsi que les options sur les contrats à terme les concernant aux Etats-Unis et les services connexes</p>	<p>4) Néant</p> <p>1),3) Néant (sauf comme noté ci-dessus) Non consolidé en ce qui concerne le mode 2</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Participation aux émissions de titres de la dette de l'Etat	<p>Non consolidé en ce qui concerne le pouvoir d'agir en qualité de fiduciaires exclusif d'un engagement de caution aux Etats-Unis</p> <p>Non consolidé en ce qui concerne l'utilisation de formules simplifiées d'enregistrement et de rapports périodiques dans le cas des titres émis par les petites sociétés</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Non consolidé pour ce qui concerne l'octroi ou le maintien de la désignation de la Réserve fédérale en qualité de principal traitant de la dette des Etats-Unis</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant (sauf comme noté ci-dessus)</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>8. SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX</p> <p>A. <u>Services hospitaliers et autres services sanitaires</u> - Propriété, gestion et exploitation directes par contrat à "titre onéreux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La création d'hôpitaux et d'autres établissements de santé, l'acquisition de certains équipements médicaux et la fourniture de certains soins médicaux peuvent être subordonnées à des limites quantitatives fondées sur les besoins</p> <p>Dans l'Etat de New York, la propriété collective d'une société ainsi que les associations à responsabilité limitée pour l'exploitation d'hôpitaux, d'établissements de soins infirmiers (y compris les centres de soins de longue durée) et de centres de diagnostic et de traitement sont interdites. Si l'un de leurs membres n'est pas une personne physique ou bien est une société</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Le remboursement des frais médicaux par l'Etat fédéral ou les Etats est réservé aux établissements agréés et certifiés aux Etats-Unis ou dans un Etat des Etats-Unis</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>A. <u>Hôtellerie et restauration</u> (y compris services de traiteur)</p>	<p>dont les actions appartiennent à une autre société, il est obligatoire de constituer une société conformément à la législation de l'Etat de New York pour exploiter un service agréé de soins à domicile ou un service certifié de médecine à domicile.</p> <p>Dans le Michigan et l'Etat de New York, les établissements de santé doivent être constitués en sociétés dans ces Etats</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p>	
	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u>	1) Néant 2) Néant 3) Les bureaux officiels de tourisme qui jouissent d'un statut diplomatique ou officiel ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale aux États-Unis ni à agir en qualité d'agents ou mandants pour des transactions commerciales 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
	C. <u>Services de guides touristiques</u>	1) Néant 2) Néant 3) Le nombre des concessions pour les activités commerciales dans des établissements fédéraux, d'Etat ou locaux est limité 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
	D. <u>Autres</u>	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques</p> <p>10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</p> <p>A. <u>Services de spectacles</u> (y compris théâtre, orchestres et cirques)</p> <p>B. <u>Services d'agence de presse</u></p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Librairies, archives, musées et autres services culturels</u></p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p>D. <u>Autres services récréatifs</u> (à l'exclusion des services sportifs)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Le nombre des concessions pour les activités commerciales dans des établissements fédéraux, d'Etat ou locaux est limité 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>11. SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>C. <u>Services de transport aérien: réparation et entretien d'aéronefs (réparation et entretien effectués sur un aéronef retiré du service ou une de ses parties. Ne s'applique pas à l'entretien en service ni aux autres travaux de réparation ou d'entretien effectués par des transporteurs (y compris leurs agents ou sous-traitants) sur des aéronefs qui leur appartiennent, qu'ils louent ou qu'ils exploitent.</u></p> <p>E. <u>Transport ferroviaire</u></p> <p>a) Transport de voyageurs (à l'exclusion des transports ferroviaires à grande vitesse)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Transport de marchandises</p> <p>d) Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire</p>	<p>3) Les compagnies étrangères de chemins de fer doivent être constituées en sociétés dans le Vermont ou dans un Etat adjacé afin de posséder directement ou indirectement des parts d'une compagnie de chemins de fer constituée légalement dans le Vermont</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>F. <u>Transport routier</u></p> <p>a) Transport de voyageurs: transports interurbains réguliers</p>	<p>1) Non consolidé jusqu'au 1er janvier 1997. Aucune limitation après cette date.</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé jusqu'au 1er janvier 2001. Aucune limitation après cette date.</p>	<p>1) Non consolidé jusqu'au 1er janvier 1997. Aucune limitation après cette date.</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé jusqu'au 1er janvier 2001. Aucune limitation après cette date.</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Transport de marchandises (engagement limité au transport de marchandises originaires, ou à destination, de l'extérieur des Etats-Unis)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé jusqu'au 17 décembre 1995. Après cette date, non consolidé sauf à destination ou en provenance de Californie, d'Arizona, du Nouveau Mexique et du Texas par des points d'entrée différents. Aucune limitation après le 1er janvier 2000.</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé jusqu'au 17 décembre 1995. Aucune limitation après cette date.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>d) Entretien et réparation de matériel de transport routier</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
H. SERVICES AUXILIAIRES DE TOUS LES MODES DE TRANSPORT			
d) Autres services de transport, d'appoint ou auxiliaires: courtiers en douane	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Ces services doivent être fournis par une société, une association ou un groupement. L'un des responsables d'une société ou d'une association ou l'un des membres d'un groupement doit être détenteur d'une licence valide de courtier en douane afin que l'entreprise puisse exercer cette activité. La licence de courtier en douane ne peut être obtenue que par des citoyens des Etats-Unis.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	